

Saint-Denis, le 17 décembre 2025

400 EUROS DE PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR EN 2025 ÇA NE RÈGLE RIEN !

La SNCF a confirmé lors de l'Instance Commune du 16 décembre, le versement d'une PPV sur la fiche de paie de décembre 2025, pour les salariés du GPU, élargie aux filiales de SNCF Voyageurs.

SUD-Rail s'est abstenu lors du passage au vote

Explications : cette prime c'est un petit retour sur les bénéfices records du groupe ; bénéfices issus de notre travail ! Nous avons symboliquement tenu à nous abstenir afin de marquer notre désaccord tant sur le montant que sur la forme.

Une PPV de 400 euros, c'est une blague !!! A titre d'exemple, la moyenne en France est de 900 euros en 2025

Le niveau de cette prime est 2 fois plus faible que la moyenne nationale en 2025. C'est une énième injustice vis-à-vis du travail des cheminots compte tenu des richesses produites. Comment se contenter de si peu...

STOPPER LA STRATÉGIE PATRONALE DE MOINS DISANT-SOCIAL



Une prime qui n'alimente pas la Sécurité Sociale

La prime « de partage de la valeur » (PPV) n'est pas assujettie aux cotisations sociales, elle n'alimente pas la Sécurité sociale et les retraites. Pendant que le débat public vit plus que jamais des moments importants à propos du financement du système de retraite et de protection sociale, avec des conséquences concrètes (réforme des retraites, augmentation des mutuelles en 2026...), voter pour un système non soumis à cotisations est incohérent.

La fédération SUD-Rail a demandé au PDG de la SNCF, dans un courrier daté du 5 décembre, de faire au moins le service minimum en faisant en sorte que cette Prime de Partage de la Valeur puisse financer la Sécurité sociale et les retraites. La direction a refusé.

Une prime qui ne fait pas partie de la garantie de rémunération, dans le cadre des transferts

Les salariés transférés dans le cadre de l'Ouverture à la concurrence ont une garantie de rémunération, afin de ne pas subir de perte de salaire. Cette garantie oblige l'employeur prenant à maintenir votre rémunération des 12 derniers mois avant votre transfert.

Or la PPV, comme l'intéressement, sont des éléments exceptionnels qui ne sont pas repris dans cette garantie de rémunération.

Concrètement, cela veut dire que les salariés transférés en décembre 2026 sur les lots Ligne L de Transilen, Bourgogne Ouest Nivernais en BFC et sur le lot Intercités Nantes/Lyon et Nantes/Bordeaux, ne verront pas la PPV de 2025 incluse dans le calcul de leur garantie de rémunération.



Maintenant allons chercher de vraies augmentations de salaire en nous mettant massivement en grève le 13 janvier 2026

Alors que le groupe SNCF, va certainement annoncer plus de 2 Milliards de bénéfices pour l'année 2025, la fédération SUD-Rail veut profiter des NAO du 13 janvier pour obtenir une autre répartition des richesses à la SNCF. L'argent nécessaire pour nos salaires, il existe, grâce à la richesse produite par notre travail au quotidien.

Nous donnons rendez-vous aux cheminotes et cheminots le 13 janvier pour, cette fois-ci, imposer une augmentation générale des salaires en sommes uniformes sur la base de 400€. Cette mesure couterait 1.2 Milliard au groupe, donc elle est finançable ! C'est moins que ce que l'on verse au fonds de concours chaque année.

Plus les taux de grévistes seront forts, plus les négociations salariales répondront à nos attentes ! En janvier 2026, si nous nous mobilisons toutes et tous, nous ne nous contenterons pas de miettes !

Le 13 janvier 2026, nous ferons grève et nous nous retrouverons pour mettre sous pression la direction du Groupe SNCF !